

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE LE 18 MAI à 21 heures,

Le Conseil Municipal sur convocation en date du 4 mai 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **François PELLETANT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BRUNEL, ONILLON, THIOT, Messieurs DESGATS, JULIÉ, LUSSON, MATIAS, **Adjoint**

Mesdames CARTALADE, CLOTTEAUX, CUNIoT-PONSARD, LECLERC, MORAND, PICHOT, PIRES, RAVEL, SENIA, SUFFISSEAU, Messieurs BARSANTI, FLORAND, HERTZ, LARDIERE, MACEL, MICHAUD, SOTCHE METANG, **Conseillers.**

ABSENTS :

Madame BAUSMAYER
Madame KOELSCH
Madame OZEEL
Monsieur WAILL

donne pouvoir à Madame BRUNEL
donne pouvoir à Madame CUNIoT-PONSARD
donne pouvoir à Madame THIOT
donne pouvoir à Monsieur JULIÉ

Monsieur le Maire après avoir procédé à l'appel des adjoints et des conseillers municipaux et constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 21 H 00. L'assemblée peut valablement délibérer.

Madame CARTALADE est désignée secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 23 mars et 13 avril 2015
- Les décisions municipales n° 6 à 11/2015

FINANCES

1. Subvention STIF mise aux normes accessibilité 1 point d'arrêt bus
2. Subvention Conseil Régional – Restauration des couvertures de l'église
3. Subvention restauration Bureau Louis XV
4. Modification tarifs restauration municipale

TRAVAUX-URBANISME

5. Avis sur le PPRI
6. Convention EPFIF
7. DP travaux ravalement Châtaigneraie

AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL

8. Jury d'Assises

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des conseils municipaux du 23 mars et 13 avril 2015 à l'approbation :

- PV du 23 mars 2015 : **A LA MAJORITÉ, 7 votes contre**
- PV du 13 avril 2015 : **A L'UNANIMITÉ,**

Monsieur le Maire rend compte ensuite des décisions municipales :

- N° 6/2015** Avenant n° 1 au marché 01 TRA 2012 – lot 9, travaux d'électricité Eglise St Merry, avec l'entreprise SAS SEGPP sise 16 rue de la Pierre Levée, 75011 PARIS passant le montant global et forfaitaire du marché à 140 310 € HT soit une diminution d'environ 7,38 %.
- N° 7/2015** Avenant n° 2 au marché 2013 SER 02 avec le Théâtre de Longjumeau, 20 avenue du Général de Gaulle, 91160 LONGJUMEAU portant la durée du marché au 30 mai 2016. La participation de la Commune reste inchangée.
- N° 8/2015** Convention d'objectif valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public (parcelles AD648 et AD730) avec l'association du Bikepark de Linas sise 60 Chemin de Tabor, 91310 LINAS pour une durée de 3 ans, à titre gracieux, charge à l'association d'y construire et d'y gérer un BikePark.
- N° 9/2015** Marché de mise à disposition de bennes et de traitement des déchets avec la société SEMAER sise Ecosite de Vert le Grand, 91180 VERT LE GRAND pour un durée de 1 an pour un montant minimum de 3 500 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT par an.
- N° 10/2015** Avenant n° 1 au marché 01 TRA 2012 – lot 8 avec l'entreprise de Chant Viron, 11 bis Villa des Basses Bruyères, 92600 Asnières-sur-Seine afin d'ajouter au marché le montant de 5 357 € HT correspondant aux frais d'entreposage des luminaires et lustres de l'église St Merry.
- N° 11/2015** Bail civil avec Madame Susana Raquel PEREIRA GOMES pour un logement situé au premier étage au 107 rue de la Division Leclerc – 91310 LINAS d'une superficie de 38 m², d'une durée de 6 ans pour une redevance mensuelle de 516,08 €.

1 – MISE EN ACCESSIBILITÉ D'UN ARRET DE BUS

Délibération n° 33/2015

Sur rapport de Monsieur JULIÉ :

Le STIF, Autorité Organisatrice des Transports pour l'Île de France, élabore son SDA - ADAP :

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) vient compléter le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) adopté en 2009 par le STIF, en précisant les points d'arrêt prioritaires, et en définissant pour chacun d'eux le maître d'ouvrage gestionnaire de la voirie concernée, un financement et un calendrier (avant le 1er janvier 2021 au plus tard).

Sur le territoire de Linas, 13 points d'arrêt prioritaires ont été identifiés par le STIF, dont 2 relèvent du Conseil Départemental de l'Essonne car situés sur la RN20.

Parmi les 11 points d'arrêt relevant de la Maîtrise d'Ouvrage Ville de Linas, seul celui de l'avenue Boillot, dénommé "Utac", n'est pas encore aux normes d'accessibilité handicapés.

Le STIF participera financièrement à hauteur de 75% au coût des travaux.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, A L'UNANIMITÉ

VU les travaux du Comité Finances du 7 mai 2015,

S'ENGAGE à maintenir l'accessibilité des points d'arrêts déjà accessibles,

S'ENGAGE à réaliser l'accessibilité du point d'arrêt "Utac", avenue Boillot, en conformité avec le cahier de références techniques, et de confirmer qu'aucune impossibilité technique avérée ne s'oppose à ce projet,

FIXE l'échéancier de réalisation à l'année 2016,

SOLLICITE la subvention du STIF à hauteur de 75% sur ces travaux,

APPROUVE le plan de financement suivant :

- montant des travaux : 5 566,90 € HT
- Subvention du STIF : 4 175,17 € HT
- Fonds propres Ville de Linas : 1 391,73 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à co-signer le SDA-ADAP élaboré par le STIF et tous documents afférents,

DIT que les dépenses et recettes en résultant seront imputées à l'exercice 2016.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL Ile de France RESTAURATION DES COUVERTURES DE L'EGLISE SAINT MERRY Délibération n° 34/2015

Sur rapport de Monsieur JULIÉ :

Les toitures de l'église présentent de nombreux désordres et qu'afin de préserver les travaux de restauration qui ont été réalisés pour l'intérieur de l'édifice et de pouvoir accueillir le public dans de bonnes conditions, il est nécessaire de réaliser des interventions urgentes.

Ces travaux sont éligibles dans le cadre d'une subvention d'équipement culturel des Collectivités, du Conseil Régional île de France, au taux plafond de 25%.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, A L'UNANIMITÉ,

VU Les travaux du Comité Finances du 7 mai 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de l'équipement culturel – Collectivité auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour les travaux de remise en état des couvertures de l'église Saint-Merry,

APPROUVE le programme de l'opération présentée pour un total subventionnable par le Conseil Régional de 281 500 € HT (honoraires non subventionnables),

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel suivant :

Coût HT des travaux + Honoraires :	298 351 € HT
Subvention Conseil Régional 25 % :	
(Hors honoraires)	70 375 € HT
Subvention DRAC :	119 340 € HT
Fonds propres Ville :	108 636 € HT

Echéancier des travaux : 10 mois

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

S'ENGAGE à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération visée, à maintenir la destination des bâtiments pendant 10 ans, à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation du contrat et de la convention de réalisation de l'opération par les commissions permanentes du Conseil Régional et à mentionner la participation de la Région Ile de France.

PRECISE que les dépenses et recettes relatives à cette opération sont inscrites au budget 2015.

3 – RESTAURATION DU BUREAU STYLE LOUIS XV DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC Délibération n° 35/2015

Sur le rapport de Monsieur FLORAND :

Le bureau style Louis XV, classé au titre des mobiliers historiques (base Palissy ref : PM 91000274) par arrêté du 10 septembre 1929, nécessite une restauration.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) subventionne ces travaux de restauration à hauteur de 50 % du montant HT, sous réserve qu'ils soient réalisés par une entreprise agréée.

**Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
A LA MAJORITÉ, 3 CONTRES, 4 ABSTENTIONS**

VU les travaux du Comité Finances du 7 mai 2015,

APPROUVE le projet de restauration bureau style Louis XV, classé au titre des mobiliers historiques,

APPROUVE le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux : 5820 € HT
- Montant total de la subvention DRAC : 2910 € HT
- Fonds propres ville de Linas : 2910 € HT

SOLLICITE de la DRAC, une subvention d'un montant de 2910 € soit 50 % du montant HT des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération,

DIT que les dépenses et recettes relatives à cette opération sont inscrites au budget 2015.

4 – MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT MUNICIPAL Délibération n° 36/2015

Sur le rapport de Monsieur MATIAS :

La Commune reçoit occasionnellement dans son restaurant municipal des convives pour lesquels aucun des tarifs définis dans la précédente délibération (25 juin 2014) n'est applicable.

En particulier, des représentants d'associations de Parents d'Elèves et du Fil de Longpont-sur-Orge (délégation locale du Centre national de fonction publique territoriale) ont été autorisés à déjeuner au restaurant.

L'absence de tarif explicitement défini cause des problèmes de gestion auxquels il convient de remédier.

Le tarif proposé pour ces nouveaux usagers sera celui des personnes extérieures. Il est également prévu que, lorsque les usagers sont regroupés dans une même personne morale, cette dernière puisse s'acquitter directement de la facture.

**Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
A L'UNANIMITÉ, 3 ABSTENTIONS,**

VU les travaux du Comité Finances du 7 mai 2015,

DIT que l'annexe n°2 à la délibération n° 63 du 25 juin 2014 est ainsi modifiée :
Le titre de l'article 1 de l'annexe 2 s'intitule : "Personnel Communal et autres agents publics, élus, enseignants, les représentants des parents d'élèves, personnes investies d'une mission de service public, employés des entreprises d'insertion conventionnées par la Ville et enfants du personnel".

L'article 1 de l'annexe 2 est complété par les dispositions suivantes :

"Pour les autres agents publics, les représentants des parents d'élèves, les personnes investies d'une mission de service public et les élus d'autres communes:

- Repas adulte standard : 5,48 Euros
- Menu spécifique : prix unitaire des denrées + 2 € de participation aux frais de fonctionnement.

DIT que les autres tarifs restent inchangés,

DIT que si les convives sont regroupés au sein d'une personne morale, celle-ci pourra prendre directement en charge les frais de restauration.

5 – AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) Délibération n° 37/2015

Sur le rapport de Monsieur JULIÉ :

Par arrêté inter-préfectoral du 21 décembre 2012, les Préfets de l'Essonne et des Yvelines ont prescrit l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des vallées de l'Orge et de la Sallemouille s'appliquant sur 34 communes dont Linas.

Après enquête publique, le PPRI approuvé vaudra servitude d'utilité publique et devra être annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Linas. Les autorisations d'occupation des sols délivrées par le Maire de Linas dans le périmètre du PPRI devront être conformes aux prescriptions de celui-ci.

Le PPRI a pour objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens face au risque d'inondation généré par le débordement direct, ou indirect, de la Sallemouille. Il vise en priorité à ne pas aggraver les risques sur le territoire qu'il couvre et à en réduire la vulnérabilité, tant du point de vue de l'urbanisation future que des modalités de construction et des usages des sols.

Par lettre du 27 mars 2015, le Préfet a notifié le projet de PPRI à la Commune qui est appelée à émettre un avis.

Au vu du projet, les zones urbaines de Linas sont peu impactées par des règles contraignantes. Cela peut s'expliquer par la présence du bassin de retenue du SIVOA situé en amont au niveau du parc de Bellejame. A contrario, le PPRI protégera des zones naturelles de toute densification urbaine susceptible d'accroître les impacts d'inondation.

Le projet est consultable en mairie et pour mémoire les documents du PPRI l'ont été au fur et à mesure de son élaboration par les services de l'Etat.

**Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,
A L'UNANIMITÉ,**

VU les travaux des Comités Urbanisme du 17 janvier, 13 juin et 26 novembre 2013,

DONNE un avis favorable au projet de PPRI.

6 – RAVALEMENT DU BATIMENT DE LA CHATAIGNERAIE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE Délibération n° 38/2015

Sur le rapport de Monsieur JULIÉ :

Le bâtiment communal dit « la Châtaigneraie » nécessite la réalisation de travaux de ravalement à l'identique.

Du fait de l'emplacement de ce bâtiment dans le périmètre des monuments historiques, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera demandé.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, A L'UNANIMITÉ,

- VU** les travaux de la Commission des Finances du 31 mars 2015,
- APPROUVE** le projet de ravalement du bâtiment de la Chataigneraie,
- AUTORISE** le dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux pour ce projet,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

**7 – JURY D'ASSISES
CONSTITUTION DE LA LISTE PREPARATOIRE
Délibération n° 39/2015**

Sur le rapport de Monsieur le Maire :

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, sachant que, pour le ressort de la Cour d'Assises d'EVRY, il doit y avoir un juré pour 1300 habitants,

Il y a lieu de désigner pour cette année 967 jurés d'Assises dans le Département de l'Essonne qui compte 1 257 065 habitants,

Il appartient au maire, en vue de dresser la liste préparatoire à la liste annuelle, de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription,

Pour la commune de Linas, le nombre de jurés a été fixé à 5 et il y a lieu de désigner un nombre triple, soit 15 noms parmi les électeurs ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

PROCEDE à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises par tirage au sort.

SONT TIRES AU SORT :

CIV	NOM	NOM D'USAGE	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DOMICILE
Madame	MARÉCHAL		Céline	25/12/84 à DIJON	15, Chemin de l'étang
Madame	PERROT	KRYKWINSKY	Josiane	26/10/58 à LEUVILLE SUR ORGE	15, Rue de l'Etang
Madame	MORAIS		Belmira	30/8/53 à MIRANDELA	26, Rue de la division Leclerc
Madame	CHIQUET		Stéphanie	30/8/83 à CORBEIL ESSONNES	2, place Ernest Pillon
Monsieur	PARIS		Christophe	23/11/69 à PARIS 12	9 bis, Rue Jules Ferry
Madame	PAQUAY DE PLATER		Solène	9/8/82 à HOUILLES	19, Moulin de Guillerville
Madame	DAUTOVSKI	SUFCEVSKI	Valérie	7/7/72 à LONGJUEMAU	2, Chemin des vieilles vignes
Monsieur	LE CORRE		Nicolas	19/5/80 à MAISONS ALFORT	31, Rue fromagère
Madame	BRUNET		Anne- Sophie	5/3/69 à LONGJUMEAU	9, Chemin de la motte marquet
Monsieur	JULLIOT		Joël	18/11/65 à PALAISEAU	143, Rue de la division Leclerc
Monsieur	SANS		Marc	5/1/65 à NANTERRE	3, Impasse des Roseaux
Monsieur	JASINSKI		Roland	9/8/80 à BORDEAUX	Camp militaire, 121 Rt, Route de Limours
Madame	GAUBERT		Claire	16/10/88 à CORBEIL ESSONNES	34, Rue des Sablons
Madame	GARCIA- IMAZ	CHEREL	Marie- Thérèse	31/1/51 à ASNIERES SUR SEINE	8, Rue de Carcassonne
Monsieur	STRAUCH		Nicolas	20/10/87 à LONGJUMEAU	14, Chemin des Hauts Chèvremonts